



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 89759

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le développement du concept de toilettes sèches dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière et les dispositifs d'accompagnement prévus.

## Texte de la réponse

L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif (ANC) recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, a introduit dans son article 17 des dispositions relatives aux toilettes sèches. Ce mode de gestion des eaux-vannes est donc autorisé, à la condition qu'elles ne génèrent aucune nuisance pour le voisinage, ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles et souterraines. Des études ont été menées pour faire un état des lieux sur la mise en œuvre de cette filière : - les toilettes sèches familiales : état de l'art, état des lieux dans plusieurs pays et propositions pour un accompagnement en France (Toilettes du Monde, 2010) ; - toilettes sèches dans les établissements recevant du public : réglementation et retours d'expériences (Toilettes du Monde, 2011) ; - gestion des sous-produits de toilettes sèches familiales : étude sur le traitement des matières par compostage (Toilettes du Monde, 2014). Dans le cadre du plan d'actions national sur l'assainissement non collectif (PANANC), des mesures d'accompagnement de cette filière ont été intégrées dans deux guides. D'une part pour le choix d'une filière dans le « guide d'information sur les installations » et d'autre part pour le contrôle de ces filières dans le « guide d'accompagnement des services publics de l'ANC ». Ces documents sont disponibles sur le portail de l'ANC à l'adresse : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89759

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Environnement, énergie et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 octobre 2015](#), page 7528

**Réponse publiée au JO le :** [27 septembre 2016](#), page 8840